



DELIBERATION : N° 2023/102

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC

Objet : Désignation d'un nouveau membre du Conseil d'Administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Convocation du : 01-12-2023

Rapporteur : Monsieur Stéphane CHARPENTIER

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 6 décembre 2023 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Membres présents (14) : CHARPENTIER Stéphane, GENSSLER Bernard, GAILLARD David, MENQUET Céline, SFORZI Olivier, HAAS Nicole, BILBAUT Mathilde, COTTIN Antoine, SENNEGON Stéphane, GERVOT Christian, LECLERC Hervé, GUERIN Sébastien, TEK Delphine, ZOLLI Daniel.

Etaient absents excusés représentés (04) : SCHULTZ Isabelle donne pouvoir à CHARPENTIER Stéphane, DE MACEDO Karine donne pouvoir à BILBAUT Mathilde, BEAUX BRIFFA Karine donne pouvoir à GERVOT Christian, DUMAS Mélissa donne pouvoir à SENNEGON Stéphane.

Membres absents excusés non représentés (01) : FLAIG Béatrice.

Nombre de votants : (18)

Secrétaire de séance : GENSSLER Bernard.

Vu le Code de l'Action Sociale et de la Famille, notamment son article R
Vu l'article L2121-21 du Code Générale des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2022-35 du 15 juin 2022 procédant au renouvellement des membres du C.C.A.S.,

Considérant que par courrier en date du 6 novembre 2023, enregistré en Mairie de Lévigac le 8 novembre 2023, Monsieur Jean-Luc DARME a souhaité démissionner de ses fonctions de conseiller municipal ;

Considérant que la liste dans laquelle Monsieur Jean-Luc DARME figurait lors de son élection comme membre du Conseil d'administration du CCAS ne comportait pas plus de candidats que de sièges à pourvoir, et que de ce fait, ce siège est vacant ;

Considérant que dans un tel cas, le premier membre de la liste opposée est appelé à pourvoir le siège laissé vacant, en application de l'article R123-9 du Code de l'Action Sociale et de la Famille ;

Considérant que Monsieur Christian GERVOT figure en tant que tel dans la seconde liste candidate aux sièges de conseiller d'administration du CCAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE Monsieur Christian GERVOT en tant que membre du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Lévigac.

Pour : 18
Contre : 00
Abstention : 00
Ne prend pas part au vote : 00

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 06 décembre 2023

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le secrétaire



Le Maire

Stéphane CHARPENTIER



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>